

**EXPOSE DES MOTIFS DU PROJET DE LOI PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE
CREDIT IDA N°74140- BF SIGNE LE 21 OCTOBRE 2023
ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION
INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE
FINANCEMENT DU PROJET D'AUTONOMISATION DES
FEMMES ET LE DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE EN
AFRIQUE SUB- SAHARIENNE PLUS (SWEDD+)**

INTRODUCTION

Dans les pays du Sahel, la transition démographique est entravée par de multiples facteurs qui retardent son effectivité. Alors que la mortalité infantile est en baisse, les taux de fécondité restent les plus élevés au monde. Cette situation entraîne une structure d'âge qui affecte considérablement la croissance économique. Elle se traduit aussi par d'importants besoins financiers et crée des demandes élevées d'emplois des jeunes.

Le dividende démographique se produit lors de la transition conjointe d'un niveau élevé vers un niveau bas des taux de natalité et de mortalité. Si la fécondité baisse rapidement, le changement de la structure par âge de la population qui en découle conduit à une baisse des taux de dépendance, ce qui provoque une relance potentielle de la croissance économique. La période de faible dépendance est une fenêtre d'opportunité pour créer un plus grand capital humain et une main-d'œuvre plus productive du premier dividende démographique.

Accélérer la baisse de la fécondité est la première étape cruciale dans la transformation de la transition démographique. C'est pourquoi un effort particulier dans le temps doit se réaliser au cours de la prochaine décennie par les différentes parties prenantes.

Pour déclencher le dividende démographique, le Burkina Faso a bénéficié du projet régional dénommé « Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel (en anglais SWEDD) financé par la Banque Mondiale. Ce projet SWEDD a été clôturé au Burkina Faso le 31 décembre 2023. Pour consolider les acquis de ce premier projet et passer à l'échelle, le Gouvernement a obtenu de la Banque mondiale, le financement d'un nouveau projet dénommé Projet régional pour l'autonomisation des femmes et le dividende démographique en Afrique Sub-saharienne plus en abrégé (SWEDD+). Ce nouveau projet régional dont la mise en vigueur est prévue pour débuter en 2024 regroupe outre le Burkina Faso, le Congo Brazzaville, la Gambie, le Sénégal, le Togo et le Tchad.

1- OBJECTIFS, ZONES D'INTERVENTION ET BENEFICIAIRES DU PROJET

1.1- Objectif de développement

L'objectif de développement du projet est d'accroître l'accès des filles et des femmes à l'apprentissage, aux opportunités économiques et à l'utilisation des services de santé, et de renforcer la capacité institutionnelle de l'ensemble de la région pour l'égalité entre les sexes.

1.2- Zones d'intervention du projet et bénéficiaires

Le projet couvre 12 régions administratives sur 13 que compte le pays. Chaque région a des spécificités liées à chaque sous-projet ou composante. Le projet couvre les régions du Hauts Bassins, du Nord, du Plateau Central, du Centre-Sud, du Centre-Est, du Centre-Ouest, des Cascades, de l'Est, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-nord, du Sud-ouest et du Sahel. Les principaux bénéficiaires de projet sont les adolescentes et les jeunes femmes (AJF), élèves filles vulnérables, les garçons, les maris et les femmes en âge de procréer.

2- DESCRIPTION TECHNIQUE DU PROJET

2.1. Composantes du projet

Le Projet SWEDD+ compte trois (03) composantes :

La Composante 1 qui vise à concevoir et mettre en œuvre des interventions transformatrices en genre qui favorisent l'autonomie sociale et économique des filles et des femmes est composée de deux sous-composantes.

La première sous composante (1.1.) est axée sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de communication pour le changement social et de comportement ainsi que l'organisation de campagnes de communication pour le changement social et comportemental. La deuxième sous-composante 1.2 consiste essentiellement à élargir la gamme de choix et d'opportunités offertes aux adolescentes, aux jeunes femmes et à leur famille afin de leur fournir les capacités nécessaires pour être autonomes.

Les activités de la sous-composante 1.2 ciblent principalement les adolescentes et les jeunes filles qui sont à risque de mariage précoce, de grossesses précoces et d'abandon scolaire précoce ainsi que les hommes mariés et futurs époux. Les interventions ont pour but de : (i) scolariser et maintenir les filles à l'école jusqu'au secondaire ; (ii) améliorer les compétences de vie et les connaissances en matière de sexualité et de service de la reproduction ; et (iii) accroître les opportunités économiques, en amenant les filles et les femmes à des métiers plus productifs.

La composante 2 vise à améliorer la disponibilité des services de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile, de l'adolescent et de nutrition (SRMNIA-N) et le nombre d'agents de santé communautaire qualifiés SRMNIA-N. Elle sera mise en œuvre à travers 3 sous composantes.

La sous-composante 2.1 qui vise à améliorer la disponibilité des contraceptifs et des services de SRMNIA-N au niveau communautaire. L'objectif de cette sous-composante est d'améliorer l'accès aux produits contraceptifs pour les femmes et les adolescentes de la communauté. La mise en œuvre se fera à travers : i) le renforcement des compétences des agents de santé et des agents de santé à base communautaire (ASBC), ii) la fourniture de kits aux agents de santé à base communautaire (ASBC), et iii) la formation des utilisatrices sur l'usage de divers produits de planification familiale notamment l'auto injection.

La sous-composante 2.2 vise à améliorer la performance de la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique et à renforcer le système national d'approvisionnement pour assurer une disponibilité continue des produits SRMNIA-N au « dernier kilomètre ».

La sous-composante 2.3 vise à améliorer la disponibilité et la capacité des agents de santé offrant des services de SRMNIA-N dans les zones rurales/isolées. Cette sous-composante cherche à répondre aux besoins du système de santé en matière de ressources humaines de qualité pour contribuer à la baisse de la mortalité maternelle, néonatale et infantile.

La composante 3 vise à favoriser l'engagement et la capacité des régions et des pays à élaborer des politiques relatives à l'égalité des sexes et à gérer des projets. Elle est composée de 3 sous composantes.

La sous composante 3.1 vise à renforcer les cadres juridiques et l'engagement politique en faveur des droits à la santé reproductive des filles et des femmes aux niveaux continental, régional et national. Elle cherche à créer un environnement propice à l'autonomisation des filles et des femmes à travers : (i) le plaidoyer pour un engagement politique sur la SRMNIA-N (et la lutte contre les VBG et autres pratiques nuisibles) aux niveaux régional et national, et (ii) l'appui pour la création et le fonctionnement de réseaux régionaux de parlementaires, de chefs religieux et traditionnels, d'avocats et d'organisations de la société civile.

La sous-composante 3.2 vise à renforcer la capacité d'élaboration des politiques et de suivi et d'évaluation liées au dividende démographique et aux questions de genre. Cette sous-composante comprendra le renforcement des capacités humaines, techniques et institutionnelles des acteurs impliqués dans l'élaboration de politiques, le financement de la coordination et du suivi- évaluation de la politique nationale de population.

La sous-composante 3.3 vise à renforcer la capacité de mise en œuvre du Projet. Elle soutiendra la mise en œuvre du Projet. Outre l'opérationnalisation de l'unité de gestion du Projet, elle appuiera le renforcement des capacités, facilitera la coordination aux niveaux municipal, régional, central et multisectoriel.

2.2- Résultats attendus

Les résultats escomptés à la fin du projet sont principalement :

- 180 000 maris et futurs époux membres des clubs des maris et futurs époux auront bénéficié des interventions du projet ;
- 161 600 adolescentes et jeunes femmes auront bénéficié de formations en compétences de vie courante et des activités génératrices de revenus (AGR) pour le compte du sous projet « Sukkabè Rewbè » ou lutte contre le mariage d'enfants ;
- 41 945 adolescentes et jeunes femmes auront bénéficié essentiellement des AGR et autres formations en entrepreneuriat, en production et en commercialisation au compte du sous projet « Entreprendre au féminin » ;
- 247 050 filles vulnérables auront bénéficié des divers appuis spécifiques tels que la cantine scolaire, l'hébergement, les vélos, les kits scolaires, les aides financières...) pour le compte du sous projet « Deen mousoo kalan yirwa ou promotion de l'éducation des filles ».

3- COUT DU PROJET ET CARACTERISTIQUES DU FINANCEMENT

3.1- Coût du projet

Le coût total du Projet est de **68 millions d'Euro** soit environ **44,605 milliards de FCFA** intégralement financé sous forme de crédit.

3.2- Caractéristiques de financement

Les conditions de ce financement sont les suivantes :

Accord de Crédit IDA n°74140-BF	
Montant du crédit (1 USD = 0,90612541 Euros)	68 millions d'Euros, soit environ 44,605 milliards de FCFA
Date de signature de l'accord	21 octobre 2023
Date limite d'entrée en vigueur	120 jours à compter de la signature de l'accord
Commission d'engagement	Max de ½ de 1% l'an sur le solde non retiré
Commission de service	0%
Taux d'intérêt	0%
Date de clôture	31 décembre 2028
Durée d'exécution du projet	05 ans
Maturité	50 ans
Différé	10 ans

CONCLUSION

A terme, le présent financement contribuera à soutenir les efforts du gouvernement dans le domaine de l'autonomisation de la femme et la capture du dividende démographique au Burkina Faso.

Le Ministre de l'Economie et des Finances



Aboubakar NACANABO
Officier de l'Ordre de l'Etalon